



HAL
open science

**L'analyse du parcellaire comme révélateur du pouvoir
économique d'une petite ville au bas Moyen Âge :
l'exemple des caves médiévales et modernes de Gençay
(Vienne)**

Clément Armand

► **To cite this version:**

Clément Armand. L'analyse du parcellaire comme révélateur du pouvoir économique d'une petite ville au bas Moyen Âge : l'exemple des caves médiévales et modernes de Gençay (Vienne). *Annales de Janua : Actes des journées d'études*, 2023, 9. hal-04282903

HAL Id: hal-04282903

<https://hal.science/hal-04282903v1>

Submitted on 9 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'analyse du parcellaire comme révélateur du pouvoir économique d'une petite ville au bas Moyen Âge : l'exemple des caves médiévales et modernes de Gençay (Vienne)

Par Clément Armand

Publication en ligne le 26 avril 2023

Résumé

L'étude régressive du parcellaire permet d'appréhender différentes structures archéologiques matérialisant les différents pouvoirs inhérents à la période médiévale. Gençay ne déroge pas à la règle : le pouvoir seigneurial est matérialisé par le château triangulaire se dressant à la confluence de la Belle et de la Clouère, tandis que le pouvoir religieux se matérialise par différents lieux d'exercice de la religion telle que l'église Sainte-Marie (église paroissiale) ou encore le prieuré Saint-Maurice situé au cœur du faubourg éponyme. Cet article propose de s'intéresser à un autre pouvoir, celui économique. Si ce dernier apparaît de prime abord étroitement lié aux deux pouvoirs précédemment cités, il semble qu'il émane aussi d'une élite locale possédant des espaces de stockages et des droits lors des foires et des marchés. La première idée est donc de voir, à travers les différentes mentions en notre possession, quel est le rayonnement de ces foires et marchés, et par extension, d'appréhender le pouvoir possédé par ces élites locales. La deuxième idée est de mettre en avant la matérialité de ce pouvoir notamment par l'étude de l'évolution du parcellaire mais aussi par l'étude des structures de stockage en lien direct avec les halles, un espace économique central et incontournable des villes médiévales.

Mots-Clés

pouvoir économique, pouvoir seigneurial, pouvoirs religieux, foires, marchés, caves, analyse régressive du parcellaire.

Table des matières

Foires et marchés : les mentions de la mesure de Gençay

— Foires et marchés entre le ^{xiv}^e et le ^{xv}^e siècle

— Le rayonnement de *la mesure de Gençay* au ^{xiii}^e siècle

Les structures de stockage appréhendées

— L'exemple de la cave C3

— L'exemple de la cave C8

Conclusion

Bibliographie

Texte intégral

La ville de Gençay se développe à 24 km au sud-est de la ville de Poitiers (Fig. 1). Mentionnée comme *castrum* comtal dans les sources du ^x^e siècle, la ville connaît une constante évolution entre sa première mention et l'époque contemporaine. Au sein de cet espace plusieurs pôles de pouvoirs sont attestés. Il se matérialisent par différents édifices dont nous possédons encore des vestiges. Le pouvoir seigneurial prend aujourd'hui la forme d'un château triangulaire se développant dans la partie nord-ouest de la ville (Fig. 2). La forteresse, établie sur un éperon rocheux, est attribuable au ^{xiii}^e siècle dans sa principale phase de construction. En parallèle du pouvoir seigneurial, de nombreux établissements religieux matérialisent quant à eux le pouvoir spirituel : au sein du bourg, nous pouvons citer l'église Sainte-Marie de Gençay, église paroissiale de la commune (Fig. 3). De l'autre côté de la rivière – appelée la Clouère – le pouvoir religieux prend la forme d'un prieuré, le prieuré Saint-Maurice, ayant présidé à la création d'un des faubourgs de la ville. Si ces deux pouvoirs cohabitent, il existe un pouvoir semblant être dirigé collégalement par ces deux derniers. Il s'agit du pouvoir économique, véritable marqueur du rayonnement de la ville et

dont certains vestiges archéologiques demeurent encore en place. Il semble aussi que ce pouvoir soit, au moins à la fin du Moyen Âge, tenu par une élite locale possédant des droits mais aussi des espaces à vocation commerciale. Il semble donc que le pouvoir économique apparût morcelé entre différents pouvoirs.

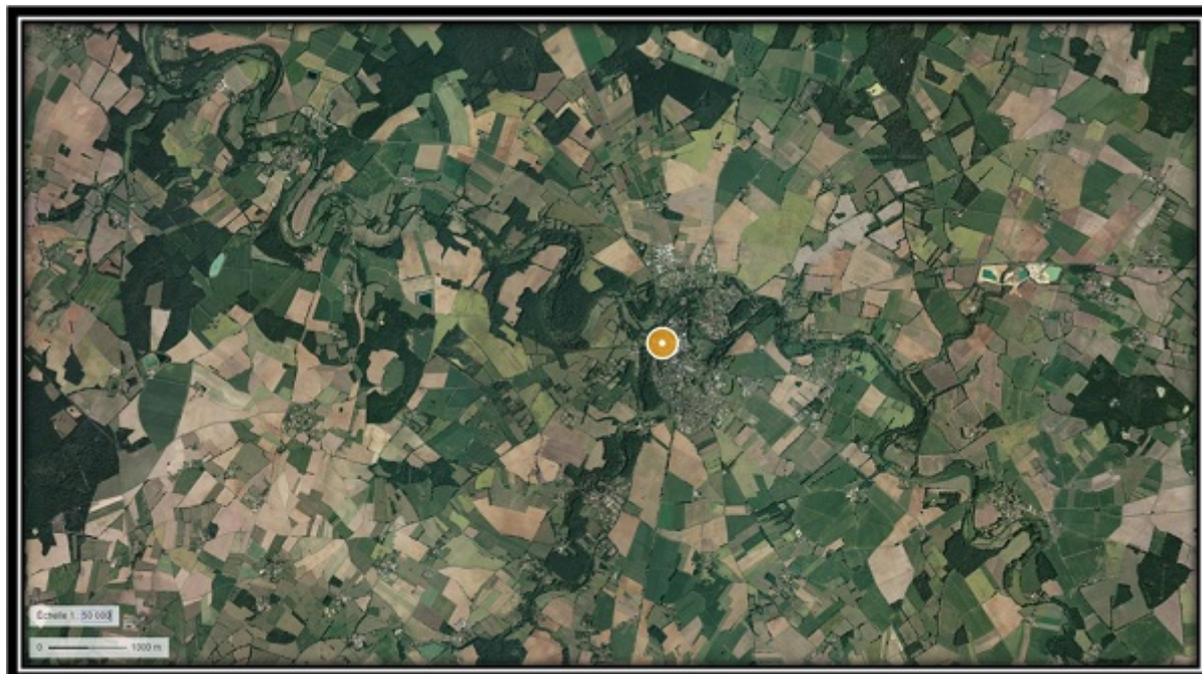


Fig. 1 : Carte de la commune de Gençay (1 :50 000e - © Géoportail) (voir l'image au format original)



Fig. 2 : Vue prise depuis le sud-est du château triangulaire © Digital Memory (voir l'image au format original)



Fig. 3 : Vue de l'église Sainte-Marie de Gençay depuis la rue Pasteur © C. Armand (voir l'image au format original)

Foires et marchés : les mentions de la mesure de Gençay

Foires et marchés entre le xiv^e et le xv^e siècle

La majorité des mentions concernant les foires et marchés proviennent du manuscrit du Grand Gauthier [1]. Ces exemples sont du xv^e siècle et couvrent une période allant de 1404 à 1408 [2]. C'est d'ailleurs autour de cette période que notre étude sur la halle et les marchés de Gençay se borne chronologiquement. Comme dit précédemment, la recrudescence des mentions à *la mesure de Gençay* témoigne d'un rayonnement économique de la ville. Mais la documentation fait aussi état de divers éléments en lien avec les foires et les marchés qu'il nous paraît essentiel de développer puisqu'ils matérialisent de manière directe le pouvoir économique.

La première mention date du 25 mai 1403 et concerne l'aveu rendu par Jehan Girault au comte du Poitou - Jean de Berry - pour ses possessions à l'intérieur de la châellenie de Gençay. Nous avons choisi de travailler seulement sur les mentions relevant de Gençay et de Saint-Maurice, mais l'office du crieur fait loi à l'échelle de la châellenie [3]. L'aveu est donné en nom et à cause de son office de criage en ces termes :

« [...] *homage lige a cinq souls de devoir a muance de seigneur et d'homme les choses qui sensuyvent. Cest assavoir sur le prieurté de Saint Maurice de Gencay huit deniers de rente pour appeller et faire venir les gens au service de saint église le jeudi, le vendredi et le samedi de la sepmaine sainte.*

Item sur le curé de Notre Dame de Gencay pour semblable cause huit deniers.

Item sur chacune piece ou vaissel de vin vendu a taverne a Saint Maurice le jour de la saint Mathe quatre deniers.

Item sur chacune pipe ou piece de vin vendu a taverne dont monseigneur a les ventes en la ville de Gencay, un denier.

Item sur lerbergement Brijaut Donget mailhe de criage ou rente.

Item ay franchise et liberté de povoir mouldre mon blé aquel moulin quil me plaira sans estre destraignable a nulli. » ^[4]

Cet aveu nous permet d'appréhender plusieurs informations. La première concerne les territoires régis par le criage de Gençay. Ce dernier s'étend de Gençay à Saint-Maurice sans distinction. La deuxième évoque divers bâtiments en lien avec les foires et les marchés : la mention d'une taverne à Saint-Maurice, dont le crieur perçoit les rentes des ventes au moins le jour de la Sainte-Marthe ; la mention d'une taverne située *en la ville de Gençay*, mais aussi un hébergement en lien avec le criage et enfin, une mention sous-jacente de plusieurs moulins situés dans la châellenie. Une autre information concerne les denrées représentées dans l'aveu : elles sont essentiellement d'origine viticole - bien que l'on puisse aussi souligner la présence du blé - et nous renseignent sur les mesures de l'époque. Nous possédons les mentions de trois types de mesures toutes liées à un produit liquide : *la piece* ^[5], *la vaissel* ^[6] et enfin *la pipe* ^[7]. Elles nous apportent cependant des informations indirectes sur les quantités produites et le rayonnement du marché. De plus, elles permettent de formuler des hypothèses concernant des lieux potentiels de stockage.

À la suite du crieur de Gençay, un prénommé Colin le Bigot aborde la question des foires et des marchés puisqu'il rend hommage pour la rente qu'il perçoit lors des ventes de sel lors des foires et marchés ^[8]. Il rend aussi hommage « *pour chacune solme de pain* » et « *pour chacune solme de poez de terre* ». Cette source nous permet d'appréhender diverses denrées vendues lors des jours de foire et de marché. Au vu de ces marchandises, il est possible d'admettre l'existence d'un boulanger - métier induit par la vente de pain - ou encore de la vente de *poez de terre*. Nous possédons donc divers exemples de produits vendus à Gençay : du vin, des produits liés à la boulangerie, mais aussi des produits issus

de l'agriculture. De plus, la mention de sel constitue un élément très intéressant puisqu'elle traduit des échanges avec le littoral.

D'autres sources - aussi tardives - permettent de comprendre l'espace environnant le marché. Pour exemple, nous pouvons citer une autre mention observée dans le Grand Gauthier et datant du 10 juillet 1404. Cette dernière concerne un aveu rendu par Jehan Palardit, écuyer pour plusieurs maisons qu'il possède à Gençay dont une « [...] *maison appelée Mauparler assise au marché de Gencay* [...] »^[9]. Il n'est pas stipulé la fonction de cette maison, néanmoins, nous savons que l'espace du marché de Gençay, situé probablement dans l'environnement direct des halles, est occupé par des habitations.

Cette hypothèse est appuyée par une autre mention datée du 19 octobre 1404. Issue encore du manuscrit du Grand Gauthier, cette dernière concerne l'aveu rendu par Parrochon de Cujaud à Jean de Berry pour « *lerbergement desdiz les Boucherons assis au marché de Gencay* »^[10]. Cet élément conforte l'idée d'un espace où sont localisés des bâtiments dont on peut aisément supposer une fonction commerciale. Ces derniers seraient alors en lien avec les halles, mais aussi une place de marché, lieu d'implantation de ce dernier.

D'ailleurs une mention un peu plus tardive, datant de 1422 et provenant des documents des domaines du chapitre de Saint-Pierre-le-Puellier nous indique l'existence d'une place de marché à Gençay. Là encore, la mention ne traite pas du marché en tant que tel puisque ce dernier est cité comme repère spatial. La source nous renseigne sur une « *Vente par Jean Chausse et Jeanne de Genoilhé, sa femme, à Pierre Dugué, pour le prix de 400 livres, d'une maison, roche et verger appelés Beaulieu, situés à Gençai, place du Marché, devant la halle* »^[11]. La place du marché peut alors être restituée à proximité des halles sans pour autant que nous puissions définir sur quel côté elle s'est développée. L'hypothèse la plus probable est que la place se développait dans la partie située au nord des halles. Nous verrons lors de l'analyse des caves comment leur étude permet d'étayer notre conjecture.

La dernière mention des halles que nous possédons est la seule à les décrire, mais de manière peu précise. Cette dernière provient de l'inventaire après décès de François de la Trémoille en 1484. Après une description des possessions de ce dernier, les personnes ayant effectué la visite et l'état des lieux décrivent brièvement le bourg et les halles en ces termes : « [...] *et y est la halle grant et spacieuse, en laquelle se tiennent les foyres et marchez, et y est l'auditoyre pour tenir la jurisdiction...* »^[12]. Nous apprenons alors que l'avis commun du groupe de personnes a qualifié les halles gencéennes de grandes et spacieuses. De plus, il souligne que s'y déroulent *foyres et marchez* ce qui affirme l'idée que la place de marché est en liaison avec l'espace des halles. Cette source nous permet aussi d'appréhender la notion de juridiction en lien avec un bâtiment appelé auditoire. Il semble

que ce dernier, bien qu'il n'apparaisse pas cité avant 1422, se soit développé de manière concomitante aux halles au moins à partir du XIII^e siècle. En effet, des exemples témoignent de la présence de l'auditoire dès cette période. De plus, il apparaît en lien étroit avec les halles et les marchés par l'intermédiaire de divers éléments émanant du droit de ban seigneurial. Nous pouvons par exemple citer Machecoul, exemple souligné par Jean-Claude Meuret^[13] pour lequel les textes concernant la *cohue* sont très bien connus. Enfin, le dernier élément que l'on puisse analyser dans cette mention est l'absence de *distinguo* entre foire et marché. En effet, il est dit que la halle est le lieu où se déroulent les foires, mais aussi les marchés. Nous pouvons donc comprendre l'espace géographique où sont implantées ces dernières comme un espace commercial en tout point.

Bien que les mentions que nous possédons des halles ou des marchés soient assez tardives, l'occurrence du terme à *la mesure de Gençay* - apparaissant pour la première fois au XIII^e siècle - semble faire remonter ces dernières au XIII^e siècle. Cette hypothèse semble irréfutable. Néanmoins, nous pensons qu'il est possible que les foires et les marchés de Gençay se développent en lien avec l'apparition du bourg, soit au XI^e siècle, sans pour autant que nous possédions de mentions évidentes. C'est ce qu'a souligné J.-C. Meuret dans son étude sur l'origine des villes de la Marche bretonne. Pour ce dernier, « il faut insister sur le fait que ces marchés et foires préexistent aux mentions »^[14]. La fin du XI^e siècle et le début du XII^e siècle est d'ailleurs un moment clé où le commerce, et plus précisément les marchés et les foires semblent connaître un véritable essor en Poitou, notamment à Poitiers, capitale du comté et voisine de Gençay d'environ 24 km^[15]. Il semble alors que l'arrière-pays de Poitiers, dont Gençay fait partie intégrante, participe à l'essor économique de la ville par l'abondance des biens offerts par le terroir poitevin. Nous supposons donc que les foires et les marchés de Gençay existaient dès la fondation du bourg, en lien avec une conjonction climatique particulièrement favorable mais nous ne pouvons être sûr de leur présence qu'à partir de la fin du XIV^e siècle, car un office de criage est déjà présent dans la cité gencéenne au début du siècle suivant.

Le rayonnement de *la mesure de Gençay* au XIII^e siècle

Le premier document que nous possédons en l'état actuel des connaissances et concernant la mesure de Gençay date de 1232. Il émane de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers et concerne des terres en liaison avec le prieuré de Chiré. Des rentes de froments servent de monnaies d'échange. Ces derniers se font à *la mesure de Gençay*: « *Et duos buissellos*

frumenti cumulos, ad mensuram de Gençay»^[16]. Jusqu'en 1274, divers échanges relatés dans les documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf s'effectuent à *la mesure de Gençay*. À chaque fois, l'émetteur ou le récepteur de ces rentes est l'abbé de Montierneuf. Cet aspect apparaît intéressant pour le XIII^e siècle car, si les sources émanaient du pouvoir seigneurial de Gençay ou encore du seigneur châtelain, il serait difficile d'admettre un rayonnement de l'économie gencéenne. Mais, le rayonnement de la mesure gencéenne est bien présent et attesté à 50 km de la cité, au moins pour le XIII^e siècle. Plus qu'une réelle aire de diffusion de la mesure, il semble que cette distance soit la preuve de relations administratives entre le pouvoir seigneurial gencéen et l'abbaye de Montierneuf des terres à proximité de Gençay et de Chiré. La mesure admet donc une réalité, même lointaine géographiquement, par les liens tissés entre le pouvoir seigneurial et le pouvoir religieux. Il ne semble en aucun cas que pour les siècles suivants cet essor ne soit interrompu. Néanmoins, nous ne pouvons le démontrer actuellement puisque la mention à *la mesure de Gençay* se retrouve seulement à l'échelle de la châtelainie.

Les structures de stockage appréhendées

Après avoir décrit les sources textuelles à notre disposition, il convient de s'attarder sur les structures archéologiques en lien avec les foires et marchés. Dans le cadre de cet article, nous aborderons deux structures archéologiques ayant été étudiées. Le *corpus* apparaît assez restreint, nous avons choisi de décrire lors de cette conférence deux caves (C3 et C8) dont la mise en œuvre corrobore l'idée d'un espace où s'exprime le pouvoir économique de la ville (Fig. 4) [17].



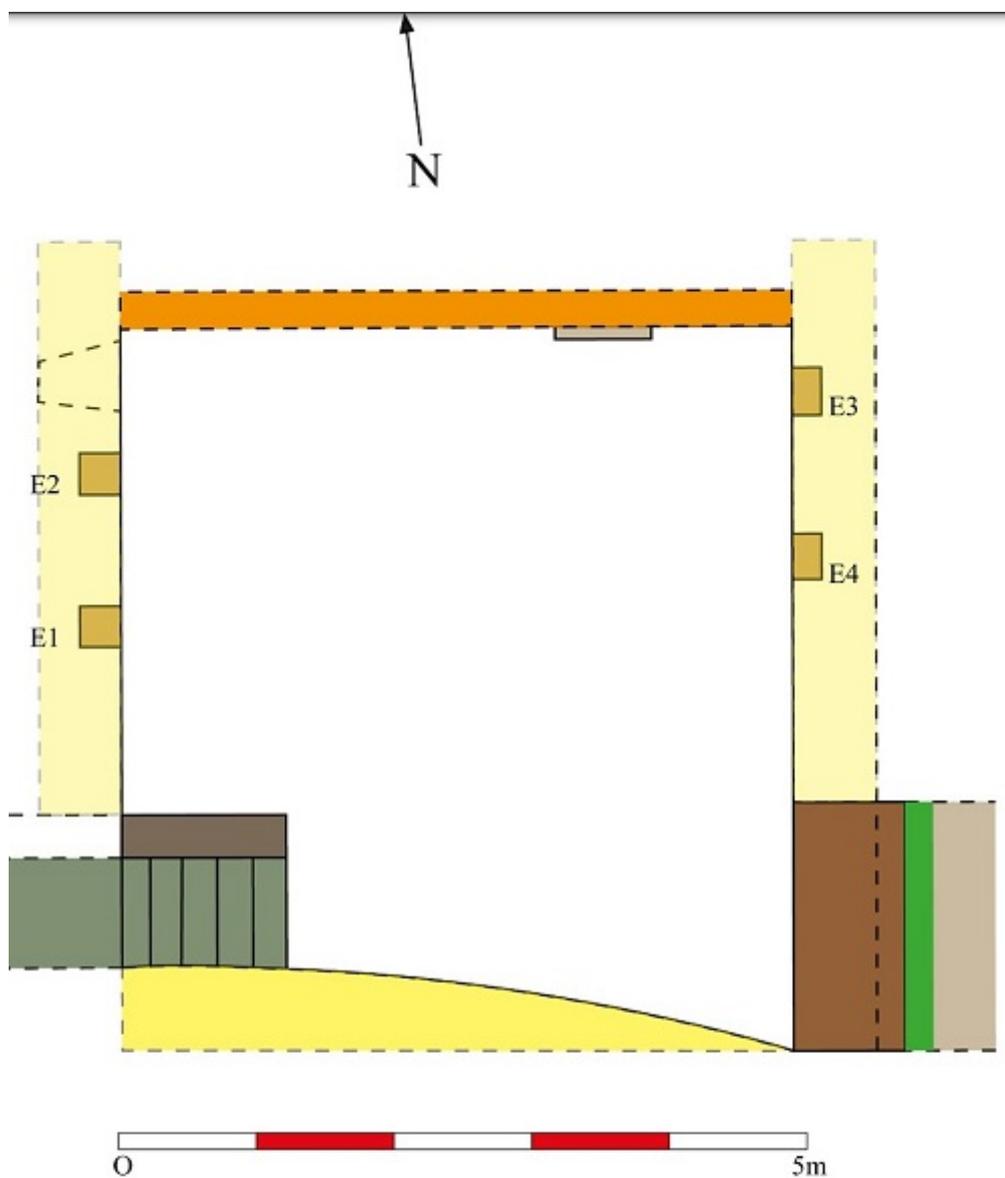
Fig. 4 : Localisation des différentes caves prospectées S.I.G © C. Armand (voir l'image au format original)

L'exemple de la cave C3

Située sur la parcelle 74^[18], la cave C3 mesure 4,65 m de long pour 4,80 m de large (Fig. 5 et Fig. 6). Sa hauteur actuelle - c'est-à-dire au niveau de sol actuellement conservé - est de 2,80 m. La structure C3 est desservie par un escalier droit descendant directement de la partie habitée à la cave. L'escalier, d'une largeur de 1 m, est composé de 16 marches. Le niveau de sol actuel n'est en aucun cas le niveau médiéval puisqu'une chappe en ciment a été posée sur le sol en terre battue. La cave est voûtée en berceau plein cintre et a été bâtie en petit voir emoyen appareil, soit des moellons équarris, liés par un mortier de terre hétérogène de couleur brun-jaune composé d'inclusions de graviers que l'on retrouve de manière sporadique. Il s'agit du même liant que celui rencontré dans les autres structures appréhendées. Une fente de jour a été prévue dès la conception de l'U.C. 3102, mais apparaît bouchée actuellement (Fig. 7 et Fig. 8). Ce n'est pas le seul cas de bouchon dans cette cave. On assiste ici encore à une phase de séparation comme celle remarquée dans la cave C2. Il s'agit d'un bouchon comportant des blocs de remplois (Fig. 9 et Fig. 10). Les blocs de remplois de MR 3100 ressemblent en tous points aux blocs de parement du château^[19]. Il semble alors possible que ce bouchon intervienne au moment de démantèlement du château situé entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle. Bien qu'inscrit sur la première liste des Monuments Historiques en 1840, le démantèlement de la courtine nord ne s'est pas moins stoppé. Le bouchon MR 3100 pourrait alors dater de cette vaste fourchette chronologique. MR 3100 sert de séparation actuelle avec la parcelle 75 (Fig. 5). Deux bâtiments existent déjà sur le cadastre napoléonien et les caves, conservées dans leur état actuel, montrent déjà très bien la fixation du cadastre napoléonien. Cependant, leur état originel montre encore ici la fixation d'un parcellaire plus ancien.



Fig. 5 : Localisation de la parcelle 74 où se développe la cave C3 © Géoportail ([voir l'image au format original](#))



Relevé en plan de la cave C3

Légende

 MR 3106	 MR 3105	 U.C. 3102
 MR 3109	 MR 3100	 MR 3101
 MR 3107		 Empochements (E1, E2, E3 et E4)
 U.C. 3108		 MR 3104

Fig. 6 : Relevé plan au 1/100^e de la cave C3 (relevé et D.A.O. © C. Armand) (voir l'image au format original)



Fig. 7 : Vue de la fente de jour présente sur le ouest de C3 © B. Merlet (voir l'image au format original)



Fig. 8 : Vue de la profondeur de la fente de jour ainsi que de son bouchon © B. Merlet ([voir l'image au format original](#))



Fig. 9 : Vue du mur nord bouchon (MR 3100) et de la porte bouchée (MR 3109) © C. Armand ([voir l'image au format original](#))



Fig. 10 : Vue du mur sud (MR 3101) de l'arc (U.C. 3102) et du bouchon (MR 3106) © C. Armand ([voir l'image au format original](#))

À l'opposé de MR 3100 - c'est-à-dire dans la partie sud de la cave - se développe une autre unité construite (U.C. 3101) correspondant à un mur possédant un ventre dans sa partie centrale. Ce dernier est clairement contemporain de la construction de la cave, représentée par U.C. 3100, bien que de l'ajout de ciment plaqué sur le mur ait obligé une lecture plus fine de l'ouvrage. C'est au niveau du chaînage - située entre 70 cm et 1 m dans sa partie haute - entre MR 3101 et l'arc U.C. 3102 que nous voyons la contemporanéité des deux constructions (Fig. 10). U.C. 3102 est composé de claveaux, dont certains possèdent encore des traces de layage, et apparaît plus fin dans sa partie basse (0,60 m) que dans sa partie haute (1,50 m). L'arc vient s'appuyer contre un ouvrage bâti (MR 3104) possédant son

propre système de couverture. Il semble que l'ouvrage bâti soit couvert par un berceau situé de manière perpendiculaire au sens de fonctionnement de la salle ^[20]. Le berceau semble pouvoir être assimilé à un départ d'accès voûté ayant possiblement servi d'accès à la cave par la rue. L'appareillage de MR 3104 est bien plus soigné que ce que nous retrouvons dans les autres structures de la cave. Le départ de voûte en berceau que nous avons pu voir est composé de blocs de taille où les traces de layage sont encore visibles (Fig. 11 et Fig. 12). En l'état actuel, il est impossible d'analyser mieux l'U.C. 3104, car deux murs bouchons viennent combler l'ouverture. Il s'agit dans un premier temps du mur MR 3105 sur lequel vient s'accoler une petite banquette MR 3106. Ces deux bouchons viennent biaiser notre lecture de ce que nous pensons être l'accès primitif à la cave se faisant du côté de la rue.

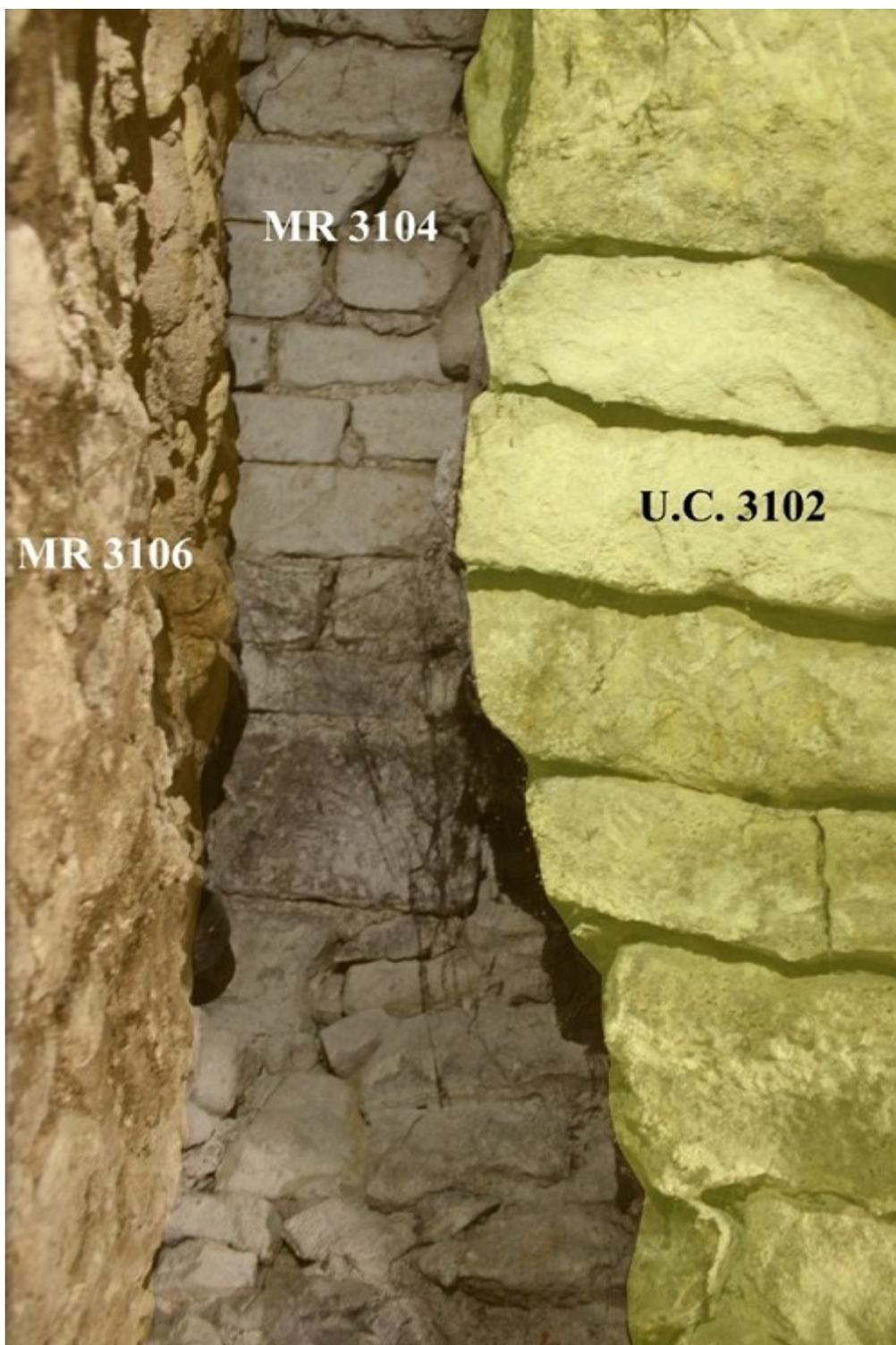


Fig. 11 : Vue du départ du couloir voûté matérialisé par MR 3104 © C. Armand (voir l'image au format original)



Fig. 12 : Détail des traces de layage sur un bloc de MR 3104 © B. Merlet ([voir l'image au format original](#))

Des éléments intéressants pouvant étayer l'hypothèse du couloir voûté ont été mis au jour lors de l'analyse de la cave. Il s'agit d'empochements présents dans les murs ouest et est de C3. Les empochements E1 et E2 (présents sur le mur ouest) possèdent des dimensions similaires : ce sont des carrés de 0,30 m par 0,30 m pour une profondeur de 0,30 m. Les empochements E3 et E4 ne sont pas identiques à E1 et E2 ([Fig. 13](#)). Ils sont rectangulaires et mesurent environ 0,30 m de long pour 0,40 m de haut, ils sont profonds d'une vingtaine de centimètres. Il ne semble pas que E1, E2, E3 et E4 fonctionnent en parallèle entre le mur est et le mur ouest. Le plan de la cave C3 montre clairement que les empochements ne sont pas alignés entre le mur ouest et le mur est. Il semble plutôt s'agir de deux couples : E1 fonctionnant avec E2 et E3 fonctionnant avec E4. Il pourrait alors s'agir de structures en creux permettant d'accueillir d'importantes pièces de bois servant à retenir des tonneaux. En effet, des niches servant de support à des lampes à huile ménagées dans d'autres caves ont été trouvées lors de notre étude, mais en aucun cas ces dernières ne présentent de caractéristiques architecturales identiques aux empochements constatés ici. L'hypothèse du couloir voûté en pente permettant de faire descendre les tonneaux de l'espace des halles à l'espace de stockage en les faisant rouler prendrait alors tout son sens.



Fig. 13 : Vue de l'empochement E3 © B. Merlet ([voir l'image au format original](#))

La cave C3 possède donc plusieurs phases distinctes d'aménagement. La première, dont la seule trace encore présente semble être l'accès voûté. Il se pourrait que l'accès ressemble à une cave découverte lors d'une campagne de fouilles préventives effectuée à Montlhéry (Essonne) par Laure Cissé (Inrap) ^[21]. En effet, une des caves découvertes possède un accès desservi par un escalier maçonné et marqué à son extrémité par un arc permettant l'accès à la cave. Il faut garder en tête que la cave C3 semble posséder derrière les deux bouchons un accès similaire. Au vu de l'appareillage et des traces d'outils présents sur les blocs, il n'est pas hasardeux de la dater entre le ^{xii}^e et le ^{xiii}^e siècle. De plus, la structure de la cave actuelle - que l'on peut dater par comparaison avec C2 aux alentours du ^{xiv}^e siècle - vient s'appuyer contre ce dernier. Il semble donc pertinent d'y voir un élément bâti antérieur à la cave qui a cependant pu être utilisé de manière continue jusqu'à la date de fin d'utilisation de cette dernière en tant qu'espace de stockage. Il semble qu'on puisse voir dans ce couloir l'accès principal datant de la période médiévale. À la suite de sa période d'utilisation comme structure de stockage, la cave est séparée en deux sûrement après une politique d'aménagement du bourg en parcelles laniérées. Comme vu avec C2, C3 étaye l'hypothèse d'un parcellaire gencéen ayant évolué à travers le temps, mais dont la trame laissée par les caves semble dater *a minima* du ^{xiv}^e siècle et peut être même du ^{xii}^e ou ^{xiii}^e siècle.

L'exemple de la cave C8

Au même titre que les caves C5 et C6, la cave C8 apparaît légèrement excentrée de l'emplacement des halles (Fig. 14). Néanmoins, son état de conservation ainsi que l'absence d'encombrement nous a permis de réaliser une étude on ne peut plus exhaustive de la structure (Fig. 15).



Fig. 14 : Localisation de la parcelle 80 où se développe C8 © Source Géoportail (voir l'image au format original)



Fig. 15 : Vue d'ensemble de la photogrammétrie de la cave C8 (Clichés © Digital Memory ; traitement © C. Armand) (voir l'image au format original)

C8 possède un plan rectangulaire d'une longueur de 6,39 m et d'une largeur de 4,72 m soit un peu plus de 30 m². En l'état actuel du niveau de sol, la hauteur conservée est de 2,73 m de hauteur. La cave est voûtée en petit appareil composé de moellons équarris liés à du mortier de terre de couleur brune dont la surface apparaît moisie. La voûte (U.C. 8001) apparaît homogène dans sa construction (Fig. 16). Les assises apparaissent réglées au niveau de cette dernière contrairement à ce que l'on constate au niveau du mur sud (MR. 8002), du mur nord (MR. 8000) ainsi qu'au niveau des parties basses des murs gouttereaux (MR 8003 et MR 8004) (Fig. 17).

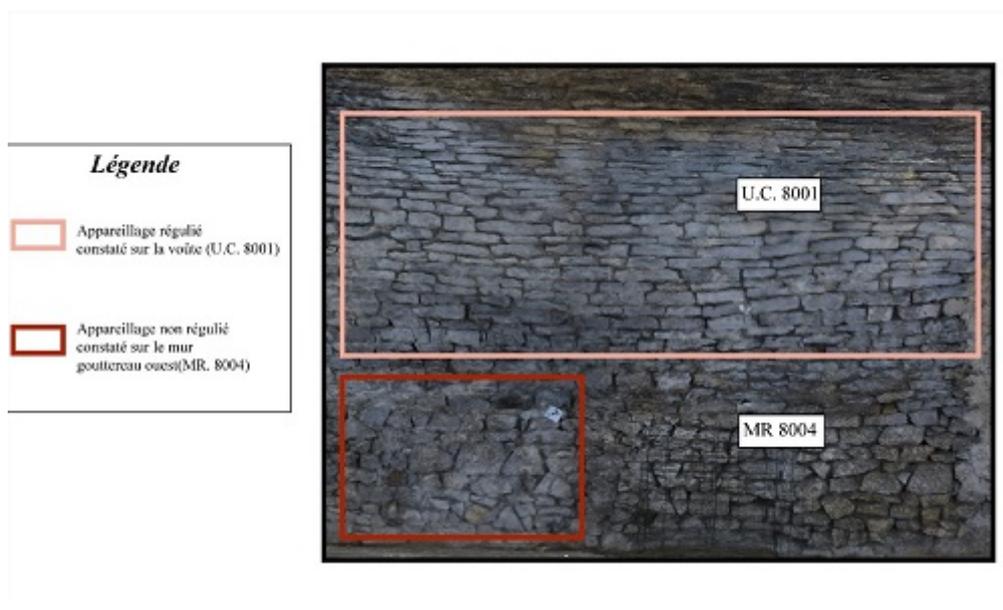


Fig. 16 : Différence d'appareillage entre le mur gouttereau ouest (MR 8004) et la voûte (U.C. 8001) (D.A.O. © C. Armand) (voir l'image au format original)



Fig. 17 : Escalier encadré par une porte (fait 8006) composée de deux piédroits (U.C. 8007 et U.C. 8006) ainsi que d'un arc © C. Armand (voir l'image au format original)

L'accès à la cave s'effectue par un escalier en bois, puis par un escalier maçonné composé de six volées de marches conservées. Néanmoins, nous avons constaté l'existence d'un arrachement constitué de deux autres volées, nous avons donc un total de huit volées de marches. Ces volées sont composées de pierres de taille en moyen appareil liées à la terre. Dans la partie haute de l'escalier, deux assises ont été prélevées. Néanmoins, nous voyons encore le lit de pose composé d'un mortier de terre.

L'escalier est encadré par une porte (fait 8006) composée de deux piédroits (U.C. 8007 et U.C. 8006) ainsi que d'un arc (ARC. 8008) (Fig. 18).



Fig. 18 : Détail du piédroit est (U.C. 8006) © C. Armand ([voir l'image au format original](#))

Le piédroit est (U.C. 8006) est composé de blocs de tailles en calcaire coquillé possédant des traces de layage obliques. La partie basse des deux premières assises du piédroit est similaire aux deux premières hauteurs de marches ce qui laisse supposer que les aménagements sont strictement contemporains (Fig. 19). Les assises du piédroit ont été relevées dans le but de les comparer au piédroit ouest (U.C. 8007) afin de mettre en avant une certaine régularité dans la construction. Au niveau du piédroit est, trois percements ont été observés. Le premier se développe vers l'intérieur de la cave à 0,31 m du bas du piédroit, il pourrait s'agir d'un système de blocage de la porte. Le deuxième se développe à 0,51 m du bas du piédroit tandis que le dernier se situe à 1,35 m. Les deux derniers sont strictement alignés et se situent à 7-8 cm de la feuillure de la porte tandis que le plus bas se situe à 10 cm. Il semble possible que ces deux percements aient un lien avec le système de fonctionnement de la porte.

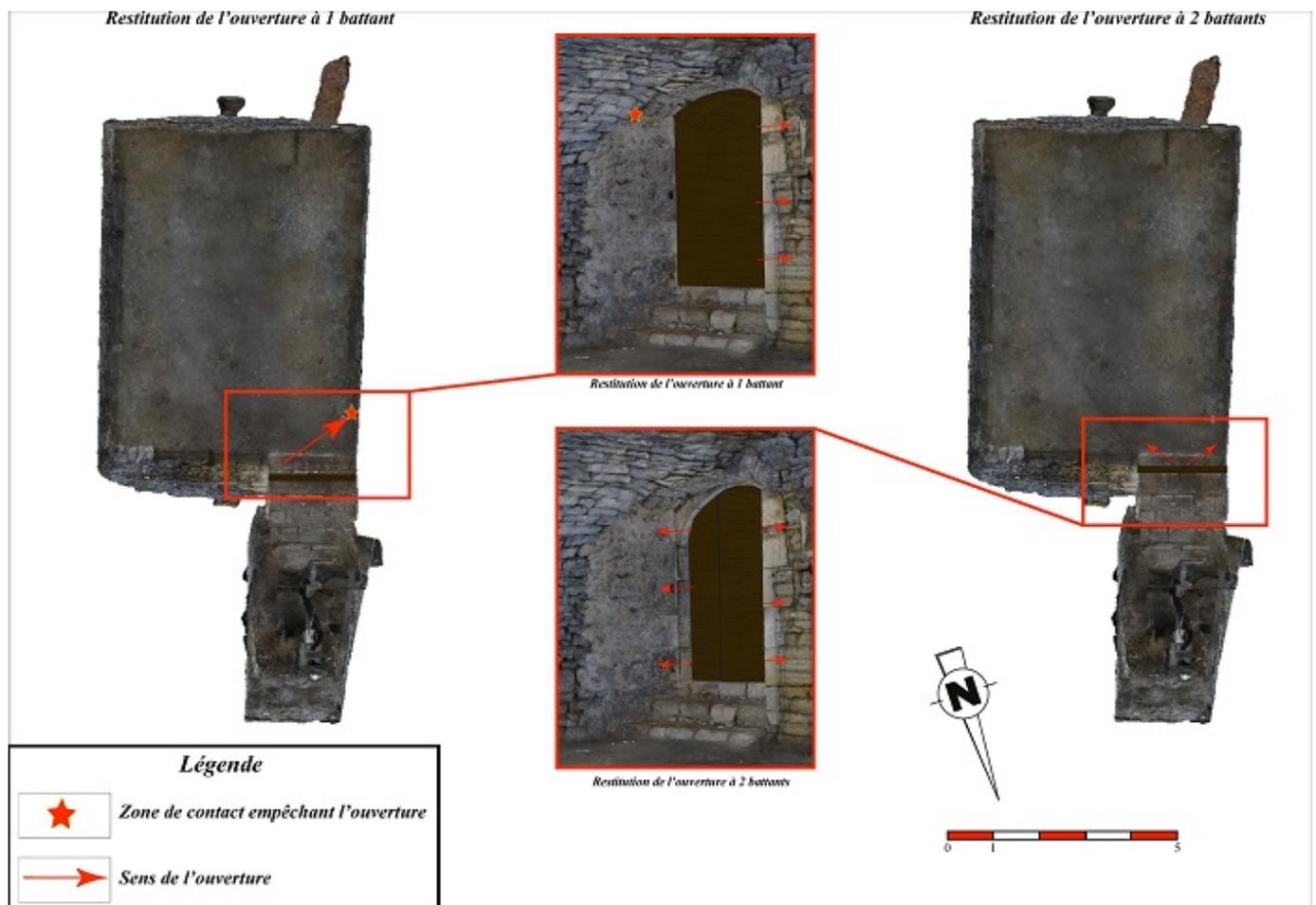


Fig. 19 : Restitution de l'ouverture de porte de la cave C8 (D.A.O. © C. Armand) ([voir l'image au format original](#))

Le piédroit ouest (U.C. 8007) est en grande partie masqué par du béton, mais nous constatons tout de même une mise en œuvre identique au piédroit est. Cependant, la matière première utilisée est différente puisqu'il s'agit ici de calcaire dur. Deux gonds de

porte en fer sont installés à 0,31 m et à 1,13 m de la base du piédroit. Tous deux se développent à 8-9 cm de la feuillure de porte. Les deux piédroits constituant l'ouverture sont chanfreinés sur leur face extérieure.

Au vu des différents éléments observés sur le terrain, il semble pertinent de restituer dans cet espace une porte à double battant. Cette hypothèse est corroborée par la configuration de l'entrée puisque du côté ouest la porte viendrait buter contre le début de la voûte et du côté ouest elle occuperait un espace non négligeable lors de son ouverture (Fig. 19).

Le fait 8006 - c'est-à-dire l'ensemble des maçonneries constituant la porte - est aussi composé d'un arc (ARC. 8008) reliant les deux piédroits. Ce dernier est composé de quatre blocs dont l'arrondi n'apparaît pas symétrique. Il semble que ces blocs fonctionnent par paire, les deux premiers (c'est-à-dire les deux blocs les plus à l'est) ont une courbure plus prononcée que les deux suivants (Fig. 20). Tous les blocs possèdent un chanfrein de 8 cm sur leur arête extérieure. Le bloc le plus à l'ouest possède lui une particularité vis-à-vis des autres éléments puisqu'il est aussi chanfreiné du côté intérieur. Néanmoins, son chanfrein apparaît moins large puisqu'il fait 4 cm.



Fig. 20 : Vue du fait 8006 et des blocs constituant l'arc 8008 © C. Armand ([voir l'image au format original](#))

Un autre élément remarqué dans la cave C8 est la présence de différentes niches possédant des caractéristiques diverses. Il semble néanmoins que nous puissions les regrouper en trois catégories possédant des dimensions quasi similaires (Fig. 21). La première catégorie inclut trois niches (U.C. 8010, U.C. 8011, U.C. 8012). Leur hauteur varie entre 0,34 m et 0,39 m. Leur largeur varie quant à elle entre 0,39 et 0,43 m. Enfin, leur profondeur est l'élément le plus divergent au sein même de ce groupe puisque nous observons que U.C. 8011 fait 0,35 m de profondeur tandis que U.C. 8012 en fait 0,46. Néanmoins, ces trois

éléments ont des dimensions assez semblables. La deuxième catégorie inclut deux niches (U.C. 8013 et U.C. 8014). Ces dernières possèdent des dimensions identiques en tous points : une hauteur de 0,15 m, une largeur de 0,17 m et enfin, une profondeur de 0,22 m. La dernière catégorie regroupe deux niches (U.C. 8015 et U.C. 8016). Les deux niches possèdent des largeurs et des hauteurs quasi identiques : 0,15 m de hauteur et 0,15 m de largeur. Néanmoins, leur profondeur diverge de 0,14 m. En effet, U.C. 8015 mesure 0,55 m de profondeur tandis que U.C. 8016 en fait 69.

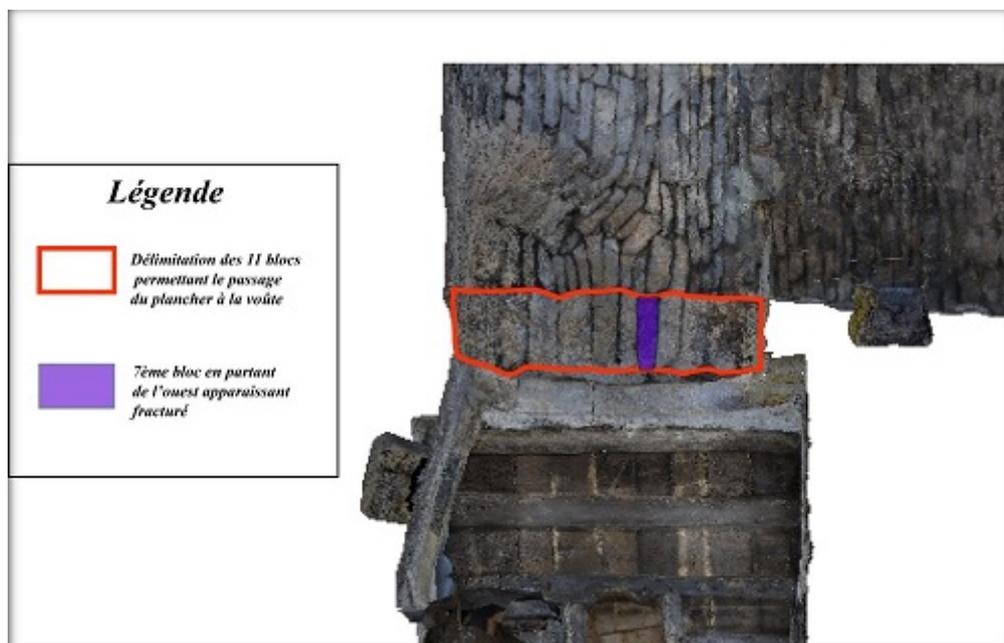


Fig. 21 : Arc (U.C. 8009) servant de transition entre le plancher et la voûte (D.A.O. © C. Armand) ([voir l'image au format original](#))

Il semble que les niches du premier groupe, du fait de leurs dimensions et de leur emplacement, soient des niches permettant de poser divers éléments tels que des bougeoirs ou encore des carafes à vin. Les deux autres groupes ne permettent pas, par leurs dimensions, de stocker des éléments. Néanmoins, leurs profondeurs laissent supposer une autre fonction que celles de niches. Il s'agirait d'empochement permettant d'insérer des pièces de bois. Nous pensons que cette fonction peut être avancée de manière fondée pour le groupe 3, les profondeurs étant 4 à 5 fois supérieures aux largeurs et aux hauteurs.

Comme nous venons de le voir, l'état de conservation de la cave C8 en fait un élément incontournable de notre *corpus*. La réalisation de la photogrammétrie a permis de lier certains éléments qui n'auraient pu l'être en son absence. Lors de l'étude de la structure C8, nous pensions que cette dernière, dans les techniques mises en œuvre pour sa construction, mais aussi dans la présence du mortier de terre brun constaté dans les autres structures, pouvait être datée du XIV^e siècle. Mais, l'analyse de l'intérieur des différents empochements a permis de mettre en avant l'existence d'un autre mortier que celui

constaté au préalable. Il s'agit d'un mortier de chaux dont la charge est principalement composée de sable orangé. Ce dernier sert au blocage des maçonneries constituant C8. Plusieurs hypothèses émanent de sa présence au sein de la structure observée. Soit, ce mortier ne se retrouve qu'en blocage et possède un rôle dans la statique de l'édifice. Soit, il s'agit du mortier correspondant à la première phase de construction de la cave et le mortier de terre n'apparaît que dans une phase de rejointoiement. Dans les deux cas, ce mortier composé de sable orangé et de chaux a été mis en évidence dans la construction du château : y aurait-il un parallèle à faire entre les deux mortiers ? Seule une étude géoarchéologique permettrait de conforter cette hypothèse. Si tel est le cas, nous aurions sûrement des structures commandées par le pouvoir seigneurial et en lien avec l'espace des halles. Nous pourrions alors faire remonter la chronologie de la cave C8, mais aussi d'une grande majorité des caves de notre *corpus* au XIII^e siècle.

Conclusion

C'est donc à partir du XIII^e siècle que la mesure de Gençay semble s'imposer sur un territoire assez vaste, sûrement plus grand que les limites de la châteltenie à cette période. Toutefois, il semble possible que cet essor de la mesure et donc du rayonnement du pouvoir économique gençéen ne soit plus précoce. Comme le souligne J.-C. Meuret dans son étude sur l'origine des villes de la Marche bretonne, « il faut insister sur le fait que ces marchés et foires préexistent aux mentions » ^[22]. Si cet élément ne demeure actuellement qu'à l'état d'hypothèse, il est important d'attester que les caves étudiées (les deux décrites ainsi que d'autres prospectées mais non décrites ici) apparaissent attribuables à une fourchette chronologique allant du XII^e au XIV^e siècles. Gençay, ville possédant les attributs de ce que Luc Bourgeois qualifie de petites villes ^[23], possède en plus des deux pouvoirs décrits dans le préambule un pouvoir économique matérialisé par ses foires, ses marchés et les lieux de stockages permettant la gestion et la bonne tenue de ces différents événements économiques. Il semble d'ailleurs que le pouvoir économique médiéval lié à ces espaces ait servi de base à la période moderne puisque les foires de Gençay ne cesseront de croître durant cette période.

Bibliographie

Sources

A.D.V., Série G, G 1789.

LOUIS DE LA TREMOILLE, *Inventaire de François de la Trémoille, 1542, et comptes d'Anne de Laval*, éd. Grimaud, Nantes, 1887.

Christelle Paulette Yvonne NORDEY-SANCE, *Transcription du manuscrit dit Le Grand Gauthier concernant la châtelainie de Gençay*, Poitiers, transcriptions non publiées, 2012.

François VILLARD, *Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, Poitiers, 1973.

Études

Clément ALIX, Lucie GAUGAIN, Alain SALAMAGNE, *Caves et celliers dans l'Europe médiévale et moderne (Actes du Colloque « Caves et celliers du Moyen Âge à l'époque moderne », 4-6 octobre 2017, Tours)*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2019.

LUC BOURGEOIS (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments*, Volume 1, *Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Loudun, Montmorillon, Saint-Savin-sur-Gartempe, Thouars, Chauvigny*, Association des publications chauvinoises, 2000.

LUC BOURGEOIS (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments*, Volume 2, *Angles-sur-l'Anglin, Argenton-Château, Charroux, Melle, Parthenay, Rom, Chauvigny*, Association des publications chauvinoises, 2005.

Jean-Claude MEURET, « Origines et débuts des villes de la Marche bretonne », dans *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge (Actes du colloque de Vitré, 16-17 octobre 2008)*, dir. A. CHEDEVILLE et D. PICHOT, Rennes, PUR, 2010.

Cécile TREFFORT, « Poitiers au temps de Guillaume IX le Troubadour (1086-1126) : le comte et sa ville » dans *Guilhem de Peitieux : Duc d'Aquitaine, prince du 'trobar', suivie de « Hommage à Pierre Bec » (Trobadas internationaux tenus à Bordeaux (Lormont) les 20-21 septembre 2013 et à Poitiers les 12-13 septembre 2014)*, Les Cahiers de Carrefour Ventadour, Carrefour Ventadour, 2015.

Outils

Dictionnaire Historique de la langue française, Alain REY, Paris, Le Robert, 2016.

Webographie

Inrap.fr

Géoportail.fr

Documents annexes

Fig. 1 : Carte de la commune de Gençay (1 :50 000e - © Géoportail)

Fig. 2 : Vue prise depuis le sud-est du château triangulaire

Fig. 3 : Vue de l'église Sainte-Marie de Gençay depuis la rue Pasteur © C. Armand

Fig. 4 : Localisation des différentes caves prospectées S.I.G © C. Armand

Fig. 5 : Localisation de la parcelle 74 où se développe la cave C3 © Géoportail

Fig. 6 : Relevé plan au 1/100e de la cave C3 (relevé et D.A.O. © C. Armand)

Fig. 7 : Vue de la fente de jour présente sur le ouest de C3 © B. Merlet

Fig. 8 : Vue de la profondeur de la fente de jour ainsi que de son bouchon © B. Merlet

Fig. 9 : Vue du mur nord bouchon (MR 3100) et de la porte bouchée (MR 3109) © C. Armand

Fig. 10 : Vue du mur sud (MR 3101) de l'arc (U.C. 3102) et du bouchon (MR 3106) © C. Armand

Fig. 11 : Vue du départ du couloir vouté matérialisé par MR 3104 © C. Armand

Fig. 12 : Détail des traces de layage sur un bloc de MR 3104 © B. Merlet

Fig. 13 : Vue de l'empochement E3 © B. Merlet

Fig. 14 : Localisation de la parcelle 80 où se développe C8 © Source Géoportail

Fig. 15 : Vue d'ensemble de la photogrammétrie de la cave C8 (Clichés © Digital Memory ; traitement © C. Armand)

Fig. 16 : Différence d'appareillage entre le mur gouttereau ouest (MR 8004) et la voûte (U.C. 8001) (D.A.O. © C. Armand)

Fig. 17 : Escalier encadré par une porte (fait 8006) composée de deux piédroits (U.C. 8007 et U.C. 8006) ainsi que d'un arc © C. Armand

Fig. 18 : Détail du piédroit est (U.C. 8006) © C. Armand

Fig. 19 : Restitution de l'ouverture de porte de la cave C8 (D.A.O. © C. Armand)

Fig. 20 : Vue du fait 8006 et des blocs constituant l'arc 8008 © C. Armand

Fig. 21 : Arc (U.C. 8009) servant de transition entre le plancher et la voûte (D.A.O. © C. Armand)

Notes

[1] Christelle Paulette Yvonne NORDEY-SANCE, *Transcription du manuscrit dit Le Grand Gauthier concernant la châteltenie de Gençay*, Poitiers, transcriptions non publiées, 2012.

[2] *Ibid.*

[3] Ce cadre est réduit au bourg de Gençay dans l'occurrence du présent article. Cependant dans le cadre de la thèse, les limites du criage seront abordées.

[4] C. NORDAY-SANCE (*Op. cit. n.2*), fol. 83 v.

[5] « Pièce : valeur autonome du mot : pièce de vin (v.1260) », dans *Dictionnaire Historique de la langue française*, Alain REY, Paris, Le Robert, 2016, p. 1725.

[6] « Vaisseau : Les diverses acceptations sont liées à l'idée de « récipient ». En ancien français, le mot s'emploie en parlant d'un récipient quelconque, y compris une cuve, une tonne ou une futaille. [...] Dans ce sens concret de récipient, le mot a désigné spécialement une cuve (v.1270), ceci jusqu'au moyen français (d'où le dérivé vaissellet « petit tonneau », XIII^e siècle) », dans *Dictionnaire Historique de la langue française*, Alain REY, Paris, Le Robert, 2016, p. 2254.

[7] « Pipe : Le dérivé le plus important de *piper*, plus courant que ce verbe et détaché de lui, est PIPE n. f. (v.1225), qui a peut-être subit l'influence sémantique du latin médiéval *pipa* « tuyau » (867) et tonneau (1212), dérivé de *pippare*. [...] Toujours avec l'idée d'un contenant creux, il a servi à désigner une ancienne mesure de capacité pour les liquides (v. 1278) puis une grande futaille (1306), sens encore vivant techniquement. », dans *Dictionnaire Historique de la langue française*, Alain REY, Paris, Le Robert, 2016, p. 1742.

[8] C. NORDAY-SANCE (*Op. cit. n.2*), fol. 85.

[9] *Ibid.*, fol. 90.

[10] *Ibid.*, fol. 85.

[11] A.D.V., Série G, G 1789.

[12] LOUIS DE LA TREMOILLE, Inventaire de François de la Trémoille, 1542, et comptes d'Anne de Laval, Nantes, éd. Grimaud, 1887, p. 141-142.

[13] JEAN-CLAUDE MEURET, « Origines et débuts des villes de la Marche bretonne », dans *Des villes à l'ombre des châteaux. Naissance et essor des agglomérations castrales en France au Moyen Âge [Actes du colloque de Vitré, 16-17 octobre 2008]*, dir. A. CHEDEVILLE et D. PICHOT, Rennes, Presses universitaires de Rennes 2010, p. 54.

[14] *Ibid.*

[15] Cécile TREFFORT, « Poitiers au temps de Guillaume IX le Troubadour (1086-1126) : le comte et sa ville », dans *Guilhem de Peitieu : Duc d'Aquitaine, prince du 'trobar', suivie de « Hommage à Pierre Bec » (Trobadas internationaux tenus à Bordeaux (Lormont) les 20-21 septembre 2013 et à Poitiers les 12-13 septembre 2014)*, Les Cahiers de Carrefour Ventadour, 2015, p. 21-24.

[16] François VILLARD, *Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, Poitiers, 1973, p. 215.

[17] Les caves et celliers ont fait l'objet d'un ouvrage collectif récent : Clément ALIX, Lucie GAUGAIN, Alain SALAMAGNE, *Caves et celliers dans l'Europe médiévale et moderne* (Actes du Colloque « Caves et celliers du Moyen Age à l'époque moderne », 4-6 octobre 2017, Tours), Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2019.

[18] Numéro de parcelle acquis sur le site Géoportail, consulté le 30/04/18.

[19] Ils se rapproche d'un point de vue du type de taille mais aussi de leurs mesures.

[20] La salle fonctionne dans le sens sud/est nord/ouest tandis que le berceau de la structure bâti (MR 3104) fonctionne dans le sens ouest/est).

[21] <https://www.inrap.fr/fouille-d-un-quartier-urbain-en-plein-coeur-de-montlhery-12397#>.

[22] J.-C. MEURET (*art. cit.* n. 13), p. 54.

[23] Luc BOURGEOIS (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge : formes et monuments*. Volume 1, Bressuire, Brioux-sur-Boutonne, Loudun, Montmorillon, Saint-Savin-sur-Gartempe, Thouars, Chauvigny, Association des publications chauvinoises, 2000. Luc BOURGEOIS (dir.), *Les petites villes du Haut-Poitou de l'Antiquité au Moyen Âge :*

formes et monuments. Volume 2, Angles-sur-l'Anglin, Argenton-Château, Charroux, Melle, Parthenay, Rom, Chauvigny, Association des publications chauvinoises, 2005.

Pour citer ce document

Par Clément Armand, «L'analyse du parcellaire comme révélateur du pouvoir économique d'une petite ville au bas Moyen Âge : l'exemple des caves médiévales et modernes de Gençay (Vienne)», *Annales de Janua* [En ligne], Les Annales, n° 9, mis à jour le : 26/04/2023, URL : <https://AnnalesdeJanua.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=3223>.

Quelques mots à propos de : Clément Armand

Statut : Doctorant - **Laboratoire :** CESCUM (UMR 7302) - **Directeurs de recherche :** Codirection entre Cécile Tréort et Nicolas Prouteau - **Titre de la thèse :** Le château de Gençay et son territoire au bas Moyen Âge - **Thématiques de recherche :** Archéologie castrale, archéologie du bâti, matériaux et techniques de construction, analyse régressive du parcellaire, évolution du territoire, Moyen Âge central, Bas Moyen Âge - **Contact :** clement.armand@univ-poitiers.fr

Droits d'auteur



This is an Open Access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License CC BY-NC 3.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/fr/>) / Article distribué selon les termes de la licence Creative Commons CC BY-NC.3.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/fr/>)